

Focus Groupe Grande précarité – Accompagner le vieillissement des publics accueillis

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Travailleurs sociaux et tous professionnels intervenant auprès de populations en situation de précarité en institutions sociales, tels que CHRS, CAU, résidences sociales...

Durée

2 jours

Organisme de formation

ASKORIA

Date limite d'inscription

03/11/2020

Lieux & dates

Groupe 1

Paris - en distanciel le 01/12 de 11h00 à 12h00

Le 1er décembre 2020

+ Les 7 & 8 déc. 2020

+ Le 1er décembre 2020

+ Le 18 décembre 2020

Groupe 2

Paris - en distanciel le 01/12 de 11h00 à 12h00

Le 1er décembre 2020

+ Les 14 & 15 déc. 2020

+ Le 1er décembre 2020

+ Le 18 décembre 2020

Groupe 3

Interlocuteur Opco Santé

Nicolas Mazzoli

nicolas.mazzoli@opco-sante.fr

0146004186

Contexte

La loi adaptation de la société au vieillissement fixe 3 grands piliers : l'anticipation de la perte d'autonomie par la diminution des inégalités sociales en matière de santé, l'adaptation de toutes les « Politiques vieillesse », et le relèvement du plafond de l'APA.

Ainsi, l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux qui accompagnent les publics fragilisés sont concernés par le premier point, à savoir l'anticipation de la perte d'autonomie. Pour les publics en situation de précarité, la question est d'autant plus cruciale que les parcours de vie chaotiques, la pauvreté, les conduites à risques, l'isolement social, le retard dans les recours aux soins de santé, sont de forts facteurs de vieillissement précoce, de problèmes de santé, et par voie de conséquence de perte d'autonomie.

De fait, les pratiques professionnelles sont impactées, et au-delà, c'est l'ensemble de l'organisation du travail permettant un accompagnement de qualité qui est bousculé.

Ces impacts ne concernent pas seulement les pratiques intrinsèques des établissements. Cela suppose également de créer de nouveaux partenariats, en particulier avec des services de soins et d'aide à domicile (la notion de domicile étant comprise au sens large, pouvant être le domicile de substitution), de faire recours à de nouveaux cadres réglementaires.

Il s'agit enfin d'intégrer de manière forte dans les pratiques la dimension de la santé, des soins et des suivis de santé dans le projet de vie, mais aussi dans le repérage des pertes d'autonomie fonctionnelle.

Objectifs

- Appréhender les effets (physiques et psychologiques) de l'âge sur les personnes en situation de grande précarité ;
- Reconnaître les différentes étapes du vieillissement et de la perte d'autonomie, identifier les développements pathologiques ;
- Comprendre les impacts de la perte d'autonomie sur les conditions matérielles d'accueil et l'accompagnement à proposer par les équipes ;
- Identifier les ressources internes et externes pouvant être mobilisées ;
- Construire des réponses adaptées aux besoins des personnes accueillies en s'appuyant sur un réseau de partenaires ;
- Impliquer les familles dans l'accompagnement proposé.

Prérequis

Etre en situation d'accompagnement professionnel avec la population

Contenu

Module 1

Les liens entre vieillissement, perte d'autonomie et les parcours de vie chaotiques

Vieillessement et précarités

Spécificités du vieillissement prématuré des personnes en situation de précarité et/ou d'errance

Les effets du vieillissement prématuré sur les gestes du quotidien

Module 2

L'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des personnes

L'évaluation des capacités

Les principaux indicateurs et outils de repérage

Les besoins consécutifs et les conséquences pour les professionnels (prise en compte des nouveaux besoins de santé et leur intégration dans le projet personnalisé, l'aménagement des espaces, le travail en équipe)

Module 3

Le développement du réseau et des partenariats

Les ressources internes et les partenariats mobilisables

La continuité des parcours de vie pour les personnes accompagnées